

Mercredi (après-midi) 27 janvier 2016

Interpellations de la Direction de l'économie publique

71 2015.RRGR.1106 Interpellation 279-2015 Machado Rebmann (Berne, LAVerte) Etape bernoise du Tour de France 2016

N° de l'intervention: 279-2015
Type d'intervention: Interpellation
Déposée le: 16.11.2015
Déposée par: Machado Rebmann (Berne, LAVerte)
(porte-parole)
Seiler (Trubschachen, Les Verts)
Cosignataires: 0
Urgence: accordée le 19.11.2015
N° d'ACE: 1548/2015 du 16 décembre 2015
Direction: ECO

Etape bernoise du Tour de France 2016

Le Tour de France, le « troisième événement sportif le plus suivi au monde », fera étape dans le canton de Berne trois jours durant en 2016, du 18 au 20 juillet. Le 18 juillet, le peloton, flanqué de la gigantesque caravane motorisée et des hélicoptères assurant la surveillance du trafic et les retransmissions télévisées, fera la route du Jura français à Berne. Le 19 juillet, repos. Le 20 juillet, le peloton traversera la vieille ville avant de se diriger vers le Valais via le Simmental et Gessenay. Un budget d'un million de francs est prévu à cet égard. Or, la ville de Düsseldorf prévoit plus de onze millions d'euros pour les trois jours que passera en ses murs le Tour de France en 2017 ; le parlement de la ville a voté un crédit de 6,2 millions d'euros à une voix de majorité seulement. Le maire de Londres avait auparavant retiré la candidature de sa ville au motif que la dépense était disproportionnée par rapport aux rentrées financières¹.

Même si un riche investisseur se déclare prêt à prendre une partie des frais à sa charge, le canton devra à n'en pas douter allouer une subvention de la compétence du Grand Conseil.

L'expérience des villes de l'étranger qui ont accueilli le Tour de France montre que l'événement entraîne de considérables restrictions de la liberté de mouvement de la population et des visiteurs. Des régions entières sont mobilisées, le trafic est bloqué des heures durant et les routes sont fermées même pour les piétons. En pleine saison, les touristes « normaux » sont gênés dans leurs mouvements, ce qui ne les incite guère à prolonger leur séjour. Le Tour de France n'est par ailleurs pas un exemple pour le sport de masse : la moitié ou presque des coureurs qui l'ont gagné depuis 1999 ont été disqualifiés après-coup pour dopage. Et, pendant la course, des coureurs sont régulièrement disqualifiés.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles garanties le Conseil-exécutif a-t-il données aux organisateurs du Tour de France en ce qui concerne les finances et l'engagement des forces de police ?
2. Quelles seront les dépenses directes et indirectes pour le canton (subventions, dépenses de la Police cantonale pour régler la circulation et dévier le trafic, remise d'émoluments, prestations propres de l'administration cantonale, etc.) ?
3. Le Conseil-exécutif peut-il garantir que toutes les dépenses, directes et indirectes, y compris celles financées par des fonds, sont prises en compte ?
4. Le canton doit-il également s'associer aux événements prévus en ville de Berne ?
5. La ville de Berne ne prévoit pas plus de 200 000 francs. Le reste devra être financé par le canton et relèvera vraisemblablement de la compétence du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif

¹ <http://www.spiegel.de/sport/sonst/duesseldorf-will-start-der-tour-de-france-2017-a-1061412.html>

est-il disposé à soumettre le plus rapidement possible la demande de crédit au Grand Conseil ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. Le partenaire contractuel du Tour de France n'étant pas le canton, mais la ville de Berne, le Conseil-exécutif n'a donné aucune garantie à l'organisateur. Dans les limites de ses compétences, la Direction de l'économie publique a garanti à la ville de Berne une contribution de 300 000 francs pour sa candidature.
2. Les clarifications nécessaires sont en cours, mais ne sont pas encore achevées. Le Conseil-exécutif ne peut donc pas se prononcer sur les coûts au moment où il adopte la présente réponse.
3. Le Conseil-exécutif s'en tient aux dispositions de la loi sur le pilotage des finances et des prestations², selon lesquelles les dépenses pour un même objet doivent être additionnées, l'«objet» étant dans le cas présent la traversée du canton de Berne par le Tour de France. Tous les frais qui en découlent et qui représentent des dépenses au sens de cette loi sont additionnés, par exemple pour la sécurisation de la traversée ou la remise d'émoluments accordée à l'organisateur. Par contre, d'éventuelles dépenses qui ne profiteraient qu'indirectement à la manifestation devraient faire l'objet d'une autorisation distincte, tout comme d'autres activités ayant lieu lors de la manifestation.³
4. Le canton ne prévoit pas de cofinancer les événements organisés en ville de Berne.
5. La demande à adresser à l'organe compétent en matières financières est en voie de préparation. Si l'affaire relève de la compétence du Grand Conseil, la demande de crédit sera traitée à la session de mars 2016. Il ne faut pas s'attendre à des dépenses similaires à celles estimées en Allemagne ou à Londres, mais plutôt prendre comme ordre de grandeur les chiffres de l'étape de Porrentruy en 2012, pour laquelle le canton du Jura avait dépensé 950 000 francs. Les distances parcourues étant plus longues dans le canton de Berne, les dépenses pour la sécurisation de la traversée pourraient être plus élevées.

² Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0), art. 46

³ U. Friedrich/D. Arn, Einwohnergemeinde der Stadt Biel, Finanzrechtliche Zuständigkeiten im Zusammenhang mit der Expo 02, Bern (Gutachten vom 31. Januar 2000) *Compétences financières de la Commune municipale de Bienne en relation avec Expo 02* (Expertise du 31 janvier 2000)